

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 12 septembre 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 5 septembre 2025.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Colette CHAPUIS, Agnès LAPLAZA, Olivier BARBIER, CHABOD Dimitri, Pascale ROUX, Christine BESOMBE-JOLLY, Danièle TARTRAT, Mireille CARQUIGNY, Laurent BAILLY

Absents excusés : Laurent GARCIA, Jean-Louis DA COSTA

Pouvoir de Laurent GARCIA à Pascale ROUX, de Jean-Louis DA COSTA à Mireille CARQUIGNY

Secrétaire de séance : Pascale ROUX

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

### **PROPOSITION D'ACHAT DU LOGEMENT COMMUNAL RUE DE L'ÉGLISE :**

M. le Maire informe le conseil municipal une nouvelle offre d'achat a été faite pour le logement communal situé rue de l'église. La proposition s'élève à 56 000€ net vendeur.

M. le Maire explique que c'est la 2<sup>ème</sup> proposition depuis le mois de février. Le marché semble peu porteur et l'agence pense qu'au vu des conditions actuelles une meilleure offre est peu probable. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition.

### **TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL RUE DES CHENEVIÈRES:**

M. le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle le logement communal rue des chenevières est inscrit dans le cadre de travaux de rénovation thermique (montant évalué à 133 000€ HT) et que le montant des subventions est inférieur à ce qui était envisagé (montant notifié 26 578€). Il invite les conseillers à se prononcer sur la suite à donner au projet.

Après mûre réflexion et débat, le conseil municipal décide de ne pas poursuivre les travaux et de demander une estimation du bâtiment.

### **PRÊT POUR LA RÉNOVATION DES ATELIERS COMMUNAUX :**

M. le Maire indique que la rénovation des ateliers communaux a été engagée et qu'un prêt de 60 000€ a été budgété pour couvrir une partie des dépenses. Il présente rapidement les propositions des banques mais s'interroge, au vu des décisions prises précédemment (vente du logement communal et abandon des travaux rue des chenevières), sur la question d'emprunter. Un autofinancement est possible. Après concertation, les conseillers décident à l'unanimité de ne pas contracter de prêt et de couvrir l'ensemble des travaux des ateliers communaux en fonds propres.

### **CANTINE SCOLAIRE-CHANGEMENT OU MAINTIEN DE PRESTATAIRE :**

M. le Maire rappelle que la restauration scolaire est en prestation de services avec l'AFSAME. En juin, cette dernière a modifié son système de réservation de repas (commande le lundi pour la semaine complète suivante, repas livrés et facturés même si les enfants sont absents avec marge de 5%, repas spécifiques facturés plus cher, menus spéciaux (sans viande, etc...) sans produit de substitution).

Ce nouveau mode n'étant que très peu favorable aux enfants, la commune a cherché d'autres partenaires possibles. La MFR de Chargey les Gray et la cuisine collective de Frasne le Château ont été démarchées et ont fait une proposition. Suite à changement de direction, la MFR s'est retirée.

M. le Maire expose l'offre de Frasne-le-Château, qui fonctionne également en réservation J+10, mais pour laquelle les menus spéciaux sont complets et non surtaxés, un réajustement à 2 jours est possible. Il demande aux conseillers quelle orientation adopter sachant que le préavis de notre contrat avec l'AFSAME est de 3 mois. Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte à l'unanimité pour un partenariat avec la cuisine collective de Frasne le château à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Travaux rue de la liberté terminés
- Signature le 22 septembre 2025 pour l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle AE 462
- Vide grenier le 28 septembre
- Bulletin municipal à préparer

  
Le Maire, Yvan GUIGNOT

